

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 19

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du trente mai deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent POIRÉ, adjoint au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bernard DELELIS procuration à Laurent POIRÉ, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA, Maxime CANTRAINED, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-40 / 2023-06-09-8^{ème} : Finances : Signature d'un bail de location pour le préau du centre Jacques Brel sis au numéro 29 place de Busnettes

La séance ouverte, Monsieur le Président de séance expose que le projet de réhabilitation du préau du centre Jacques Brel sis au numéro 29 place de Busnettes a été mené à son terme. Il a consisté à la fermeture de cet espace avec la mise en place de 3 portes de garage. Les murs existants n'ont pas été démontés, ils ont simplement été adaptés pour permettre la pose des portes.

Les blocs béton ont été recouverts d'un enduit gratté ton pierre. En couverture, la mise en place d'un bac acier gris a été privilégiée afin de pallier la faible pente. Le raccordement au réseau d'eaux pluviales existant est effectué par la pose d'une gouttière zinc.

Ce nouveau bâtiment permettra de desservir jusqu'à 3 espaces d'une dizaine de m² chacun.

L'association Les Amis de la Pomme s'est portée volontaire pour occuper ce bien en lien avec leurs activités pour notamment y effectuer les opérations de pressage des pommes.

Vu l'avis de la commission « Créer du lien avec et entre les associations » du 4 mai 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix CONTRE, 18 voix POUR), **décide** d'autoriser la signature du bail d'occupation du préau du centre Jacques Brel sis au numéro 29 place de Busnettes pour une durée initiale de six années à compter du 1^{er} août 2023, soit une échéance finale au 31 juillet 2029, **fixe** le montant du loyer à 100,00 € intégrant un rabais de 50% considérant que l'association utilisatrice est une personne morale responsable qui participe à l'action culturelle et à l'animation du village, **décide** de réviser le loyer annuellement à la date anniversaire de la date d'effet du contrat de location en fonction de la variation d'un indice de référence des loyers publié par

l'Institut national de la statistique et des études économiques dont les modalités de calcul et de publication sont fixées par décret en Conseil d'Etat (*ces modalités de calcul s'appuient notamment sur l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'indice du coût de la construction*), **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les pièces et actes relatifs à cette affaire, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Président de séance, **Laurent POIRÉ**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 16 juin 2023

et de la publication le 16 juin 2023

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS